



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 154-10-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO.130-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

AVIS PUBLIC, est, par la présente, donnée par la soussignée, greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité, à toutes les personnes intéressées de la municipalité de Frelighsburg :

QUE : Le conseil municipal a adopté le 2 octobre 2023 le règlement numéro 154-10-2023 modifiant le règlement no.130-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

QUE : l'avis ministériel décrétant l'entrée en vigueur du règlement municipal révisé sur la taxe municipale pour le 9-1-1 a été publié à la partie 1 de la Gazette officielle du Québec le 16 décembre 2023.

QUE le règlement entre en vigueur à compter du 20 décembre 2023 et qu'il peut être consulté durant les heures régulières de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, de même que sur le site web de la municipalité.

DONNÉ À FRELIGHSBURG CE VINGTIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS

Anne Pouleur
Greffière-trésorière adjointe

=====
=====